

Périgueux, le 7 avril 2020

Communiqué de presse

Des chèques-services financés par l'Etat distribués en Dordogne pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène aux personnes sans domicile

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'Etat lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables

La préfecture de Dordogne en lien avec les associations œuvrant dans l'urgence sociale (SIAO-115) est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, **qui bénéficiera à plus de 230 personnes sur le territoire départemental.**

Ces chèques seront distribués par des associations de solidarité aux personnes sans domicile en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour. Ces chèques peuvent être utilisés auprès de nombreuses enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, le Gouvernement et les services territoriaux de l'Etat ont engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec plus de 7.600 places d'hôtels supplémentaires mobilisées au 2 avril sur l'ensemble du territoire. Ce sont donc plus de 170 000 personnes qui sont actuellement hébergées dans des centres - des places financées par l'Etat et gérées par les associations.

En Dordogne, 140 places d'hébergement d'urgence ont été mobilisées depuis le début de l'hiver pour mettre à l'abri les personnes à la rue.

Depuis la mi-mars, l'hébergement hôtelier a été conforté avec en moyenne 20 personnes supplémentaires hébergées. Une trentaine de chambres complémentaires ont été identifiées pour répondre à d'éventuels besoins.

Pour plus d'informations :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>

<https://www.dordogne.gouv.fr>

**Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38

Port : 06 22 64 43 84

Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

